

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 SEPTEMBRE 2021 à 20h30

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 16 septembre 2021

Présents : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL – Adjoints, Mme Estelle DAUL, Mme Cindy LAEMMEL, M. Jean-François MUNIER, M. Michel BARTH, Mme Séverine FETTER, M. Ludovic BARTHEL, Mme Sophie SCHERRER, M. Denis LANG et M. Christophe NAGEL.

Absents excusés avec procurations : M. Cédric GUTHERTZ qui donne procuration de vote à M. Claude GRASSER, Mme Carine MICHEL qui donne procuration de vote à M. Francis KLEIN et Mme Nathalie LENGENFELDER qui donne procuration de vote à M. Martin LAUGEL.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire proposera que M. Christophe NAGEL soit nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2021 DE_2021_025

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2021 puis de le signer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2021.**

Convention de partenariat entre la CEA et la commune portant sur l'attribution d'une subvention DE_2021_026

La commune a installé au printemps dernier un équipement sportif intergénérationnel de plein air qui doit être partagé largement avec les aînés qui au travers de l'association du Club des Aînés s'engage à une pratique régulière (3 heures par semaine) du sport.

Les séniors sont encadrés par un coach sportif de l'association Ciel Bleu.

Le coût de ce coach sportif est de 2 000 € par an sur 2 ans soit 4 000 €.

Une Conférence des Financeurs pour la perte d'autonomie des personnes âgées a été mise en place en Alsace. Cette dernière a établi un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire de la CEA, a recensé les initiatives locales et a défini ses priorités en matière de développement et de soutien aux actions collectives de prévention.

L'action proposée par la commune s'inscrit dans ce programme, c'est pourquoi la CEA alloue à la commune une subvention de fonctionnement de 4 000 €.

La signature de la convention jointe en annexe est obligatoire pour que la subvention soit versée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la CEA et la commune portant l'attribution d'une subvention de 4 000 €.**

Convention d'occupation de la salle EPS de la mairie par le REP (Relais Petite Enfance) de Haguenau DE_2021_027

Un assistant maternel est un professionnel de la petite enfance, agréé par les services de la Collectivité européenne d'Alsace, pour accueillir des enfants à son domicile. Il peut aussi exercer son activité dans une Maison des assistants maternels. Trop souvent méconnu, ce métier offre pourtant une palette de services, solutions et conseils pour les parents et leurs enfants.

Changement de nom pour les Relais d'Assistants Maternels (RAM) :

Pour plus de lisibilité, les Relais d'Assistants Maternels (RAM) deviennent des Relais Petite Enfance (RPE). Plus qu'un changement de nom, c'est une réelle volonté de valoriser le métier qui s'affirme :

- Pour les parents et futurs parents, avec la volonté d'accompagner et guider les familles sur ce mode de garde, leur proposer une alternative, ou tout simplement échanger et les rassurer font partie de leur quotidien.
- Pour les professionnels et ceux en devenir, pour qui les relais ont aussi un rôle prépondérant puisqu'ils sont en charge de l'information et de l'orientation des publics intéressés par ce métier. Ils prodiguent également des conseils sur la profession auprès des assistants maternels, et proposent des sessions jeux et ateliers avec les enfants.

Le territoire de la CAH compte cinq Relais Petite Enfance (Haguenau, Batzendorf, Brumath, Bischwiller et Val-de-Moder).

L'éducatrice de jeunes enfants du REP propose des ateliers créatifs hebdomadaires aux assistantes maternelles accompagnées des enfants (de 18 mois à 3 ans ½) dont elles ont la garde. Ces ateliers permettent aux enfants de jouer, bricoler, dessiner, peindre, coller, chanter, écouter des histoires et de se familiariser avec la vie en collectivité.

Pour les assistantes maternelles, c'est l'occasion de partager un moment convivial avec d'autres assistantes maternelles et aussi de découvrir des idées de jeux à réaliser chez soi.

A la demande du REP de Haguenau, la commune va lui mettre à disposition, à titre gratuit, la salle EPS de la mairie.

Cette mise à disposition s'effectuait déjà auparavant mais à partir de cette année une convention d'occupation doit être rédigée entre les deux parties. La convention est jointe en annexe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE la convention d'occupation de la salle EPS de la mairie par le REP de Haguenau.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.**

La séance est close à 21h00.